

Rapport de la Commission des finances (août 2021)

Préavis municipal No 4/2021

Délégation des compétences

Au Conseil Communal de Sullens

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances a été appelée à se réunir ce lundi 9 août pour discuter du préavis N° 4/2021 relatif à la délégation de compétences de la Municipalité et de la Commission des finances. Cette dernière a reçu toutes les explications de MM. Gozel, Valet et Simond, représentants de la Municipalité. Elle les en remercie et peut donc se prononcer sur ce préavis.

La Commission des finances a débattu et a constaté qu'en effet, en cas de souhaits d'acquisitions de terrains ou de biens par la Municipalité dans un but d'utilité publique, le délai de décision peut parfois être très court.

La Commission a aussi réfléchi au fait d'accorder une compétence plus basse que CHF 1'000'000.00, mais, aujourd'hui, les biens sont rarement proposés en dessous de ce montant et le baisser à CHF 500'000.00 ne servirait à rien.

De plus, si le cas devait se présenter, la Commission des finances devrait également donner son aval final pour toutes les transactions souhaitées par la Municipalité.

Enfin, la Municipalité doit rendre compte chaque année, à l'occasion du rapport de gestion, de l'emploi qu'elle a fait de ces compétences, ce qui présente un contrôle supplémentaire.

C'est pourquoi la Commission des finances invite les membres du Conseil à accepter le préavis 4/2021 tel que proposé.

Pour la Commission des finances :

Annette Corthay (rapporteuse)

Frank Dayen (président)

Eric Dubauloz

Henri Martin

Nicolas Valet